



Et pour cause, la corporation vient de saisir la Primature pour obtenir la suppression de la TVA sur l'assurance-vie et maladie.

Selon Théophile Gérard Mouloung président de l'Association des sociétés d'assurances du Cameroun, l'application de la TVA sur l'assurance-vie et maladie, relève tout simplement « d'une taxation de l'épargne qui avait déjà subi une taxation puisqu'il s'agit d'une épargne sur le salaire ». Pour le président des sociétés d'assurance du Cameroun, l'application de cette TVA « se traduit en réalité par la disparition de l'assurance-vie à terme si rien n'est fait ».

Les assureurs sont ainsi montés d'un cran après avoir obtenu auprès du ministère des Finances, la suspension de la TVA sur ces assurances. Dans une correspondance adressée au directeur général des Impôts, Modeste Mopa, le ministre des Finances (Minfi), Louis Paul Motaze, a ordonné en mars dernier, la suspension des « mesures de redressement fiscal engagées » sur les compagnies d'assurance-vie.

Le Minfi a clairement prescrit l'arrêt de toutes les mesures de rétorsion initiées par le fisc, contre les assureurs n'ayant pas respecté la nouvelle disposition de la loi de finances 2019, instituant la TVA (19,25 %) sur les produits d'assurance-vie.